

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Madame MODDE - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur MASSON (pouvoir Madame TENENBAUM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Monsieur CHATEAU (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Monsieur ROBERT)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Engagement de la ville dans la démarche "Ambassadeur de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité"

Madame KOENDERS expose :

La ville de Dijon est engagée dans une politique de transition écologique du territoire ambitieuse.

Dans un contexte global de déclin de la biodiversité et des enjeux de sa préservation, la ville de Dijon, notamment par l'intermédiaire de la Direction Biodiversité – Jardin de l'Arquebuse engage de nombreuses actions sur le territoire. Elles ont pour objectifs le développement de la connaissance, la prise en compte de la biodiversité sauvage et cultivée par l'ensemble des acteurs et la mobilisation des

citoyens. La démarche s'appuie sur de nombreux partenaires scientifiques et techniques, les services de la collectivité, les associations...

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB), mise en œuvre sur la période 2020-2030, constitue le cadre de référence pour agir en faveur de la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté. Elle définit les enjeux partagés de préservation et les grandes orientations, fixe des objectifs et propose des pistes d'actions.

L'élaboration de la SRB a été (co)pilotée par la Région et l'État et menée en lien avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Elle a été construite à partir d'une large concertation.

Le programme « Ambassadeur de la Stratégie régionale pour la Biodiversité » (ASRB) permet aux citoyens, aux organismes et aux collectivités de s'approprier les enjeux présentés dans la Stratégie Régionale pour la Biodiversité ; l'objectif étant de faire émerger, reconnaître et accompagner les actions locales en faveur de la biodiversité.

En Bourgogne Franche-Comté, la démarche est portée par un collectif composé de la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), les agences de l'eau et l'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté, cette dernière animant le dispositif.

Dans la dynamique des opérations menées sur le territoire et s'appuyant sur les actions en cours, mises en œuvre par la Direction « Biodiversité – Jardin de l'Arquebuse », la ville de Dijon souhaite s'engager dans la démarche « Ambassadeur de la Stratégie régionale pour la Biodiversité ».

Adhérer à la charte et devenir Ambassadeur de la biodiversité en Bourgogne Franche-Comté constitue pour la ville de Dijon une première étape avant une candidature prochaine au programme national « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN).

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – émettre un avis favorable à l'engagement de la ville dans la démarche « Ambassadeur de la Stratégie régionale pour la Biodiversité » (ASRB) et d'adhérer à la charte

2 – proposer un plan d'actions en accord avec les objectifs opérationnels de la Stratégie régionale pour la Biodiversité

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ